

## Chef de cabine

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **site exploitant**, **chef**, **cabine**, **procédures**

### Identification

Identifiant : **1101**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- RÈGLEMENT (UE) N o 965/2012 DE LA COMMISSION du 5 octobre 2012 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément au règlement (CE) n o 216/2008 du Parlement européen et du Conseil

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Le responsable ou chef de cabine est chargé auprès du commandant de bord de la conduite et de la coordination des procédures normales et d'urgence spécifiées dans le Manex (manuel d'exploitation déposé auprès de la DGAC) y compris de l'interruption des tâches non liée à la sécurité à des fins de sécurité ou de sûreté.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Maîtrise des procédures normales et d'urgence spécifiées dans le Manex,

Aptitude à l'encadrement.

#### Modalités générales

Le cours de chef de cabine couvre toutes les tâches et les responsabilités d'un chef de cabine et doit inclure au moins les éléments suivants:

- 1) briefing avant le vol;
- 2) collaboration avec l'équipage;
- 3) examen des conditions imposées par l'exploitant et des obligations légales;

### Public visé par la certification

Salariés

- 4) comptes rendus d'accidents et d'incidents;
- 5) facteurs humains et gestion des ressources de l'équipage (CRM); et
- 6) limitations des temps de vol et de service et exigences en matière de repos.

Le contenu détaillé de ces formations est établi par l'exploitant (compagnie aérienne) en fonction de ses procédures et de ses aéronefs.

### *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Détenir le CCA (Cabin Crew Attestation), avoir un contrat de travail en tant que personnel de cabine en compagnie, avoir au moins un an d'expérience en tant que membre d'équipage de cabine exerçant ses fonctions.

### *Compétences évaluées*

Maîtrise des procédures générales de l'exploitant et des facteurs humains.

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

pas de niveau délivré

La validité est Temporaire

Déterminée par l'exploitant

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Interne à l'exploitant

### Centre(s) de passage/certification

- exploitant (compagnie aérienne)

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Etablies par l'entreprise

### *Autres sources d'information*

—